

SÉANCE extraordinaire

Le 22 mars 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 22 mars 2023, à 16 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Josée Collin

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230322.087 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL PRÉVUE LE 3 AVRIL 2023

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu de reporter la séance ordinaire du conseil prévue le 3 avril prochain au mardi 11 avril 2023, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230322.088 ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021 – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil prend acte de dépôt par le directeur général et greffier du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal concernant les élections générales du 7 novembre 2021.

230322.089 CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 008 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 008 000 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-139-2011	128 300 \$
V-130-2010	57 000 \$
V-127-2010	603 300 \$

V-149-2012	19 400 \$
V-249-2022	750 000 \$
V-251-2022	450 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros V-139-2011, V-130-2010, V-127-2010, V-149-2012, V-249-2022 et V-251-2022, la Ville de Chandler souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 avril 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise madame Kim Duffy, directrice du service des finances, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises

dans le compte suivant:

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIEN
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et madame Kim Duffy, directrice du service des finances. La Ville de Chandler, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-139-2011, V-130-2010, V-127-2010, V-149-2012, V-249-2022 et V-251-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230322.090 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 230206.037 – FIN DU CONGÉ SANS SOLDE – MÉCANICIEN – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé un congé sans solde à monsieur Simon Beauchamp, mécanicien au service des travaux publics (résolution 221205.362)

CONSIDÉRANT que selon l'article 16.03 de la convention collective des employé(e)s municipaux de la Ville de Chandler la personne salariée peut mettre fin à son congé sans solde avant la date prévue, sur un avis écrit transmis à l'employeur au moins 30 jours avant son retour ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement d'autoriser monsieur SIMON BEAUCHAMP à mettre fin à son congé sans solde et de reprendre son poste au service des travaux publics, à titre de mécanicien, au taux horaire correspondant au huitième échelon de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler, et ce en date du 30 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230322.091 SIGNATAIRES – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 9 – SYNDICAT DES

EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent important d'assurer la reprise des activités sportives et des cours de piscine au Complexe sportif;

CONSIDÉRANT que la volonté de la Ville de Chandler est de restructurer ce service;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente numéro 9 intervenue entre la Ville de Chandler et le syndicat des employés municipaux de la Ville de Chandler (CSN) concernant le poste de responsable du complexe sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230322.092 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Gaétan Daraïche propose la levée de l'assemblée à 16 h 06.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier